

programme; nous serons peut-être forcés alors d'établir une commission consultative spéciale. Si l'automation suscite une foule d'ennuis dans le domaine de l'emploi, nous estimerons peut-être nécessaire d'instituer une commission spéciale chargée d'étudier la situation et de nous conseiller. C'est ce que nous avons en vue.

M. Pugh: Le ministre a-t-il pris connaissance des procédures qui serviront à la nomination des personnes qualifiées à ces commissions? En a-t-il approché? On prévoit la création immédiate de quatre commissions, composée chacune de 11 membres et d'un président. Il y a donc un nombre important de nominations en vue et je présume—j'espère même—que les intéressés seront très occupés. Tout cela, me semble-t-il, va donner un mécanisme très pesant—peu maniable.

L'hon. M. Marchand: Comme le mentionne le bill, les nominations se feront après consultation avec les organismes sociaux et économiques intéressés. Prenons, par exemple, le cas de la réadaptation. Il y a au Canada, comme chacun sait, un grand nombre d'associations privées qui s'intéressent à cette question et il serait ridicule de créer une commission consultative au sein de laquelle ces associations ne seraient pas représentées. C'est ainsi que nous procéderons dans tous les cas, car les associations privées en tous genres sont nombreuses au Canada. En principe, c'est l'association la plus représentative qui sera choisie pour recommander les personnes que nommera le ministre.

M. Johnston: Existe-t-il une définition particulière du mot «adulte» employé à l'alinéa 12(1)a?

Le Conseil agirait-il comme organisme de coordination entre l'enseignement spécialisé provincial qui relèverait du régime scolaire régulier et le programme fédéral de formation des adultes? En rapprochant les articles 20 et 12, on a l'impression que ce programme serait tout à fait indépendant des régimes d'enseignement provinciaux.

L'hon. M. Marchand: La définition d'éducation des adultes est celle qui se trouve dans la mesure adoptée par la Chambre quant à leur formation. Je pense que ce domaine y est délimité le plus précisément possible.

• (8.20 p.m.)

Je ne sais si le député a entendu ma réponse en français à une question. Nous avons une entente avec les provinces au sujet de commissions consultatives pour la formation et l'éducation des adultes. Deux de ces commissions sont déjà établies au Québec et en Ontario, afin de suivre de près le marché du

travail et de connaître les cours qui devraient être donnés. Toute province qui juge opportun d'entrer en liaison avec le gouvernement fédéral peut nous demander d'établir pareille commission, et nous le ferons.

(L'article est adopté.)

Les articles 13 à 19 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 20—*Commission consultative de la formation professionnelle des adultes.*

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire au sujet de ce bill. Je dirai d'abord que je ne suis pas aussi pessimiste que certains de mes collègues. J'en appuie le principe et l'intention, car notre groupe plaide depuis des années en faveur d'une loi relative à la formation professionnelle et à l'immigration. Les faits le prouvent.

J'appuie aussi le bill en raison de ma grande confiance dans le ministre qui appliquera la loi et du respect que je lui porte. Il s'agit d'une mesure d'essai. Le ministre a dit qu'on découvrirait sans aucun doute des défauts dans le bill. Je suis convaincu qu'à la lumière de l'expérience, des modifications y seront apportées.

Pendant de nombreuses années, j'ai soutenu les idées qui sont reprises dans ce bill et je ne doute pas qu'il soit amélioré dans l'avenir. N'oublions pas qu'au cours des années, tous les partis qui siègent dans cette Chambre ont rédigé diverses propositions tendant à réaliser le Royaume des cieux sur la terre, propositions qui ont dû être revues à la lumière de toutes les circonstances, comme pourrait le dire le secrétaire d'État aux affaires extérieures. Je suis certain que ce bill constitue la base sur laquelle s'érigera, l'expérience aidant, une législation saine à laquelle le public s'intéressera parce qu'il y aura lui-même participé.

Je suis particulièrement enthousiaste au sujet des comités consultatifs locaux formés de personnes bien au fait de leur situation propre. L'une des choses qui ont rendu le plus difficile l'application des lois a été l'administration centralisée par des gens qui ne comprennent pas les situations locales. J'ai toujours préconisé la participation des administrés à toute mesure législative de ce genre. Cette disposition du projet de loi me plaît donc beaucoup, de même, dois-je dire, que l'attitude des fonctionnaires du ministre qui se trouvent dans ma circonscription. Ils ont accompli beaucoup de travail bénévole pour la formation des infirmes et pour surmonter certaines circonstances extraordinaires. Je souhaite que le ministre réussisse dans tout